

PUYLAURENS INFOS - 2019

Mairie de Puylaurens
1 rue de la mairie
81700 PUYLAURENS

05 63 75 00 18
www.puylaurens.fr



La silhouette de Puylaurens vue de la route de Lantès



ÉDITION 2019



Sommaire



Nouveauté - MSAP Maison des Services Au Public	p. 2
Mot du Maire	p. 3
Puylaurens c'est...	p. 5
À savoir	p. 6
Vos élus	p. 7
Présentation	p. 8
Permanences des élus municipaux et réunions de quartier	p. 12
Réalisations 2018	p. 13
Comptes 2018	p. 15
Projets 2019	p. 16
Communauté de communes Sor et Agout	p. 18
Numéros utiles	p. 22





Une MSAP ...Qu'és aquò ?

C'est un lieu ouvert et accessible à tous.
C'est un lieu où vous aurez à disposition un accès gratuit à internet avec le matériel informatique nécessaire pour faire vos recherches, effectuer vos démarches en ligne.

C'est un lieu où vous serez accueilli par un agent capable de vous accompagner dans vos démarches administratives. Les domaines peuvent concerner l'action sociale, l'accès aux droits et aux soins, la retraite, l'emploi, l'insertion, le logement, la mobilité...

Cet agent peut vous mettre en relation, vous orienter vers les organismes publics et les services partenaires.



MSAP

1 Rue de la Mairie
81700 PUYLAURENS

☎ 05 67 29 04 06
✉ msap@puylaurens.fr



HORAIRES

Lundi : 13h -17h
Mardi, Mercredi, Jeudi : 8h30 - 12h et 13h - 17h
Vendredi : 8h30 - 12h

Mot du maire



Patricia ROSENTHAL
Maire de Puylaurens

Chères Puylaurentaises, Chers Puylaurentais,

En avril 2018, j'ai accepté la responsabilité d'être maire. L'exercice n'est pas simple en cours de mandat et je remercie Anne Laperrouze pour sa bienveillance et son soutien. Je suis entourée d'une équipe de 23 conseillers municipaux dont 6 adjoints, 5 délégués, et 6 conseillers communautaires.

Élue dans cette liste en 2014, je ne l'ai pas menée. Aussi, avant mon élection comme maire, j'ai demandé à une nouvelle équipe de m'accompagner. Elle vous sera présentée dans les pages suivantes. Les indemnités de fonction sont réparties entre le maire, les adjoints et les délégués. Les conseillers municipaux et les conseillers communautaires ne sont pas indemnisés. Adjoints et délégués sont conviés à une réunion qui a lieu tous les lundis de 18h à 20h et gèrent les affaires courantes.

L'année qui s'est écoulée depuis mon élection a été intense, avec un travail bien plus complexe que celui d'adjointe. Les responsabilités sont grandes, le management d'équipe et de projets est délicat au vu des lourdeurs administratives. Le temps municipal est un temps long émaillé de procédures dues à la fonction publique territoriale.

Avant de parler de nos projets municipaux, je voudrais vous faire part de ma réflexion sur les évènements nationaux qui nous touchent tous.

D'une façon plus générale, c'est l'organisation territoriale qui se pose aujourd'hui, nous devons travailler dans nos échelles de compétences. Nous ne pouvons bâtir de sérieux projets dans un perpétuel changement de périmètre de compétences. Nous avons besoin de stabilité pour envisager sereinement l'avenir. Nous avons besoin de certitude sur la pérennité et le niveau de responsabilité de l'échelon communal.

Au cours de ce mandat municipal 2014-2020, les règles ont changé avec l'application de la loi NOTRe : les nouvelles compétences attribuées à la Communauté de Communes, les compétences revues du Département, les compétences et le territoire de la Région ...

En 2019 nous devons accepter les mesures de protection de l'espace public qui découle de l'état d'urgence afin de ne pas nous empêcher de continuer à agir. Notre sécurité ne doit jamais être négligée.

Les nombreuses manifestations depuis novembre 2018 témoignent d'un mal vivre que nous ressentons fortement en zone rurale ; les difficultés de nos concitoyens, nous les vivons tous les jours : le sentiment d'éloignement, la pénurie d'emplois, les contraintes de mobilité, les charges lourdes à assumer, les aînés et les jeunes en difficulté, notre impuissance à trouver des solutions adaptées pour tous est dure à accepter.

La concertation nationale a eu lieu, à Puylaurens. Les salles municipales ont été mises à votre disposition durant 3 mois pour organiser des débats ou des rencontres et ce sont 4 débats qui ont été organisés par la paroisse, la MJC et le député de circonscription Jean Terlier. Les contributions écrites sur le cahier d'expression à la mairie ont été retransmises intégralement sur le site de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Les réunions de quartier, déjà en place, se poursuivent avec un regroupement des quartiers en 6 points. L'objectif de ces rencontres est double : échanger sur vos problématiques quotidiennes et sur vos idées d'amélioration et vous informer sur les divers projets en cours.

Les habitants doivent intégrer tous ces changements qui influent sur notre vie, il est difficile de savoir à qui s'adresser pour formuler une requête.

S'il est parfois impossible de répondre favorablement à toutes les demandes des Puylaurentais, nous nous y employons et il est important d'être à votre écoute pour prendre les décisions allant dans l'intérêt du plus grand nombre.

Et si je me trompe je vous fais confiance pour venir m'aider à corriger une action inadéquate.

Mon souhait est que des Puylaurentais s'impliquent dans la vie municipale pour faire évoluer harmonieusement ce beau village et relever nos défis de bourg-centre et de bassin de vie.

Personne n'est seul capable de mener à bien un projet municipal. C'est avec vous et avec l'aide du personnel municipal, administratif, technique et des écoles que le maire, les adjoints, les délégués, les conseillers municipaux et les conseillers communautaires poursuivent leur engagement à réaliser le programme Puylaurens 2020.

Je veux également souhaiter la bienvenue à toutes celles et tous ceux qui ont rejoint notre village en venant s'y installer cette année. En 2019, profitez de votre village et n'hésitez pas à venir prêter main forte à toutes nos associations qui l'animent et le font vivre.

Patricia Rosenthal

PRÉSENTATION

Puylaurens c'est...



QUI VOUS REPRÉSENTE ?

Jean Terlier

Député du Tarn

Carole Delga

Présidente de Conseil
Régional d'Occitanie

Christophe Ramond

Président du Conseil
Départemental du Tarn

Patricia Rosenthal

Maire de Puylaurens

Sylvain Fernandez

Président de la CCSA

L'ÉQUIPE DE LA MAIRIE VOUS ACCUEILLE

du lundi au vendredi

De 8h à 12h

et de 14h à 17h30

☎ 05 63 75 00 18

🌐 www.puylaurens.fr

✉ contact@puylaurens.fr

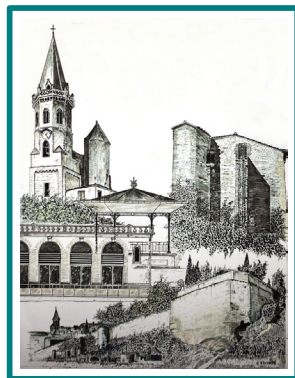
UNE DEVISE

Virescit vulnere virtus

La blessure renforce

le courage

UN BLASON



UNE ADMINISTRATION

Code postal : 81700

Département du Tarn

Région : Occitanie

Gentilé : Puylaurentaise, Puylaurentais

Population : 3360 habitants (source INSEE 2018)

UN JUMELAGE

Mulazzo- Italie

Village du nord de la **Toscane**

Région de la **Lunigiana**



UNE INTERCOMMUNALITÉ

Communauté de Communes

du Sor et de l'Agout- CCSA

Espace loisir «Les Étangs»

81 710 SAÏX

☎ 05 63 72 84 84



UN LIEU DE TOURISME

Office de Tourisme Intercommunal

Rue de la République

81 700 PUYLAURENS

☎ 0 800 74 65 81

À savoir...

LES MISSIONS D'UNE MAIRIE

Collectivité territoriale de proximité la commune a des compétences multiples, pour certaines obligatoires et définies par la loi, pour d'autres facultatives, découlant des spécificités locales. Les compétences ont beaucoup évolué ces dernières années avec la loi NOTRe. Les fonctions régaliennes de la mairie sont l'état civil, l'organisation des élections et la gestion des listes électorales, la tranquillité publique, le stationnement, les salles et les bâtiments communaux, l'aménagement urbain, les places et les chemins communaux, les écoles maternelles et élémentaires, l'action sociale, le foyer de personnes âgées, les équipements sportifs existants et les subventions des activités, la médiathèque municipale, le soutien aux actions culturelles. L'accueil de loisir associé à l'école (ALAE), des temps d'accueil périscolaires sont autant d'autres fonctions municipales. Ces fonctions sont aussi le quotidien des élus municipaux qui s'investissent auprès des services dans le sens de l'intérêt général.

MAIRE, ADJOINTS, CONSEILLERS

Composé d'élus issus du scrutin municipal pour un mandat de 6 ans, le Conseil municipal compte à Puylaurens 23 conseillers (voir l'organigramme de la nouvelle équipe municipale page suivante) parmi lesquels le maire et ses 6 adjoints. La démission d'Anne LAPEROUZE a provoqué une nouvelle élection du maire. Le 19 avril 2018, Patricia ROSENTHAL a été élue maire par le Conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Il a pour rôle d'accepter ou de refuser les projets qui lui sont soumis par un vote de chacun des conseillers après débat. Ces votes forment les « délibérations du conseil municipal ». Par ses délibérations il règle les affaires de la commune, vote les budgets, approuve le compte administratif (budget exécuté) et contrôle l'administration du maire. Le conseil se réunit au moins une fois par trimestre. L'ordre du jour fixé par le maire est communiqué avant le début de la séance. Le Conseil est ouvert au public.

FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Le maire, les adjoints et les délégués se réunissent tous les lundis en mairie et prennent les décisions courantes ensemble. Le maire préside et convoque les commissions pour étude de sujets précis, le conseil municipal délibère.



MAIRIE

Vos élus



Patricia ROSENTHAL
Maire de Puylaurens

Adjoints



Jean-Louis GUIRAUD
1^{er} Adjoint
Grands travaux,
sécurité, accessibilité



Claude BOUTONNIER
2^{ème} Adjoint
Travaux en régie,
cérémonies, quartiers



Corinne RIBES
3^{ème} Adjoint
Urbanisme



Jean-Yves PAGES
4^{ème} Adjoint
Finances, aménagement
territoire, commerce



Annie BARON
5^{ème} Adjoint
Affaires sociales,
famille, solidarité



Malvina CARABACA
6^{ème} Adjoint
Education, affaires scolaires,
communication, relations
extérieures

Conseillers délégués



Didier CATALA
Conseiller délégué
Marchés



Dominique LE ROY
Conseiller délégué
Numérique, NTCL,
normes



Jacques MAURY
Conseiller délégué
Réseaux assainissement
et électrique, projet
autoroutier



Michel PAPAIX
Conseiller délégué
Jeunesse et sport



Cécile SAUDEZ
Conseillère déléguée
Hygiène, collège

Conseillers



Myriam BAÏSSE



Michel BIESUZ



Roseline BOUGARAN



Elodie BOUSQUET



André BOUSSAGUET



Béatrice GARCIA



Jean-Louis HORMIÈRE



Anne Laperrouze
conseillère
départementale



Christiane LOUBET



Nicole MACE



Patrick TESTE

Présentation

LE MAIRE : PATRICIA ROSENTHAL

Élu parmi les membres du Conseil municipal, représentant de l'État dans la commune, à ce titre officier d'état civil et officier de police judiciaire. Chef de l'administration communale, assure quotidiennement l'administration des affaires communales. Supérieur hiérarchique des agents communaux, dispose d'un pouvoir d'organisation des services. Rôle d'ambassadeur de Puylaurens auprès des pouvoirs publics et de tous les interlocuteurs publics ou privés qui peuvent influencer sur le sort de la commune. Préside le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et l'EPHAD des Moulins. Développe la politique culturelle, la médiathèque, interlocuteur privilégié des associations à caractère culturel, relations avec la MJC. Lien avec l'Office de tourisme. Délégué à la communauté de communes membre de la commission tourisme et santé.

LES ADJOINTS AU MAIRE ET LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Les adjoints au maire et les délégués sont chargés d'assurer des fonctions que le maire leur délègue, de le suppléer en cas d'empêchement. Ils exercent leurs responsabilités dans un domaine spécifique, en rapport avec leurs compétences et leurs motivations : finances, économie, social, urbanisme, culture, environnement ...

ADJOINTS AU MAIRE



1^E ADJOINT : JEAN-LOUIS GUIRAUD

Grands travaux, sécurité, accessibilité des lieux publics

Suivre les grands travaux. Améliorer la sécurité des bâtiments communaux et installations, la sécurité routière. Étudier et comparer les travaux effectués en régie municipale et la sous-traitance. Rassembler en un seul lieu les services techniques communaux. Rationaliser le matériel du service technique. Décision d'investissement, de réparation ou de réforme des équipements du service technique. Remplace le maire en cas d'absence sur les lieux des accidents, catastrophes naturelles et supplée en priorité le maire en cas d'absence. Si lui-même est absent, il est remplacé par les autres adjoints. Vice-Président du CCAS, collabore à la gestion de L'EHPAD des Moulins.

2^E ADJOINT : CLAUDE BOUTONNIER

Chargé du personnel municipal, travaux en régie, réunions de quartier, réceptions officielles

Réduire les coûts de fonctionnement de la commune : diminution des dépenses en énergie, consommation d'eau, diminution des coûts de personnel, étude de l'intérêt de sous-traiter certains travaux, optimisation de l'utilisation des bâtiments communaux. Préparation des

Présentation (suite)

dispositifs de réception pour les réunions officielles. Réalisation des travaux demandés dans les réunions de quartier. Planifier les travaux de voirie communale. Gestion du personnel municipal et des travaux en régie.

3E ADJOINT : CORINNE RIBES

Urbanisme, environnement

Animer pour Puylaurens la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : PLUI. Validation des dossiers de permis de construire instruits par la CCSA, etc. Autorisation de voirie liée à l'urbanisme. Surveillance de l'habitat insalubre et des périls. Protection du patrimoine et suivi du dossier SPR (site patrimonial remarquable). Veille juridique. Signalétique urbaine, plan de protection de notre environnement, fleurissement. Membre de la commission enfance jeunesse de la CCSA.

4E ADJOINT : JEAN-YVES PAGES

Finances, commerce, aménagement urbain

Présider la commission des finances, étudier le budget municipal, suivre les subventions et les emprunts. Étudier l'aménagement de la ville : rénovation des lieux publics, avenues, places, trottoirs, jardins, etc. Proposer et coordonner les actions pour revitaliser le commerce dans le village. Délégué à la communauté de communes.

5E ADJOINT : ANNIE BARON

Affaires sociales

Développer la politique sociale de la commune. Animer le CCAS, gestion de l'EPHAD des Moulins. Interlocuteur des associations et organismes à caractère social. Renforcer la cohésion sociale. À l'écoute des besoins des personnes en difficulté, famille, petite enfance, personnes âgées, aidants. Coordonner la Maison des Services Au Public (MSAP), correspondant de l'État pour le Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO - structure d'hébergement temporaire à destination des migrants). Actions de prévention envers les aidants et la population.

6E ADJOINT : MALVINA CARABACA

Affaires scolaires, éducation et communication, coopération internationale

Coordonner le personnel municipal intervenant sur les écoles, interlocuteur des écoles. Établir une programmation mensuelle des animations. Chargé des opérations de communication : affichage, journaux d'information municipale, site internet, relation avec les médias. Jumelage avec des villages de l'UE.

|| CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

MICHEL PAPAIX

Délégué aux associations sportives, de la jeunesse et des animations

Instruire les demandes de subventions, proposer le budget des subventions aux associations. Veiller à la sécurité des équipements collectifs (équipements sportifs, aires de jeux, ...) et à la bonne utilisation des équipements communaux. Est l'interlocuteur des associations sportives. Gère l'attribution des salles municipales pour les associations.

DIDIER CATALA

Délégué à l'organisation et la gestion des foires et marchés

Marché de plein vent et marché des producteurs, valorisation des marchés, relations avec les marchands ambulants, concours de veaux et relation avec les éleveurs et transformateurs. Délégué communautaire membre des commissions économie et sports.

DOMINIQUE LE ROY

Délégué aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication et aux normes

Équipements informatiques, réseau, antennes relais, 4 et 5 G, WIFI, fibre, zones blanches et grises, information digitale, sécurité informatique et gestion des normes. Membre de la commission NTIC de la CCSA.

CÉCILE SAUDEZ

Déléguée à l'hygiène et aux relations avec le Collège

Déléguée au SIPOM Pour la gestion des ordures ménagères. Responsable de l'hygiène et de la propreté du village. Représentant municipal au Collège.

JACQUES MAURY

Délégué aux réseaux d'électricité et d'assainissement. Infrastructure autoroutière

Surveillance des réseaux et relations avec *Territoire d'énergie*, Projet autoroutier et aménagements sur le village. Délégué communautaire membre de la commission finance et entretien des chemins.

|| COMMISSIONS

Le Conseil municipal s'organise en différentes commissions communales qui ont pour objectif de préparer les dossiers et les questions soumises au Conseil. Elles sont convoquées par le maire qui les préside et ont un rôle consultatif, le Conseil municipal étant seul souverain en ce qui concerne les délibérations.

Présentation (suite)

Commission finances

- Jean-Yves PAGES
- Roseline BOUGARAN
- Claude BOUTONNIER
- Didier CATALA
- Jean-Louis GUIRAUD
- Jacques MAURY

Commission urbanisme

- Corinne RIBES
- André BOUSSAGUET
- Didier CATALA
- Jean-Louis GUIRAUD
- Jacques MAURY
- Jean-Yves PAGES

Commission voirie et travaux

- Jean-Louis GUIRAUD
- Patrick TESTE
- Myriam BAÏSSE
- Claude BOUTONNIER
- Béatrice GARCIA
- Jacques MAURY

Commission aménagement urbain

- Jean-Yves PAGES
- Béatrice GARCIA
- André BOUSSAGUET
- Malvina CARABACA
- Christiane LOUBET
- Nicole MACÉ
- Cécile SAUZEZ

Commission jeunesse, sport, animation, associations

- Elodie BOUSQUET
- Annie BARON
- Michel BIESUZ
- Malvina CARABACA
- Didier CATALA
- Michel PAPAIX
- Patrick TESTE

Commission culture, éducation, communication

- Dominique LE ROY
- Michel BIESUZ
- Elodie BOUSQUET
- Malvina CARABACA
- Christiane LOUBET
- Nicole MACÉ
- Cécile SAUZEZ
- Patrick TESTE

Commission environnement

- Cécile SAUZEZ
- Annie BARON
- Michel BIESUZ
- Dominique LE ROY
- Christiane LOUBET
- Corinne RIBES

Commission économie, agriculture et marchés

- Didier CATALA
- Roseline BOUGARAN
- Malvina CARABACA
- Dominique LE ROY
- Jacques MAURY

CNAS (COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE) : Didier CATALA

COMMISSION COMMUNALE DES CALAMITÉS AGRICOLES : Jacques MAURY

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU DU SANT : Annie BARON

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA MONTAGNE NOIRE : Patrick TESTE, Jean-Louis GUIRAUD

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU TARN : Jacques MAURY, Patrick TESTE

Permanences des élus municipaux & réunions de quartier

LES PERMANENCES DES ÉLUS MUNICIPAUX DE PYLAURENS SONT À LA MAIRIE

Patricia ROSENTHAL, Maire : les lundis et jeudis de 10 h à 17 h

Jean-Louis GUIRAUD, Adjoint grands travaux et sécurité : le vendredi de 10h à 11h

Claude BOUTONNIER, Adjoint travaux en régie : le lundi de 10h à 11h

Corinne RIBES, Adjointe urbanisme : les lundis et jeudis après-midi

Annie BARON, Adjointe affaires sociales : Sur Rendez-vous

Jean-Yves PAGES, Adjoint commerces et aménagement urbain : le lundi après-midi



SUR RDV

Contact - mairie de Puylaurens

05 63 7 5 00 18

LES PROCHAINES RÉUNIONS DE QUARTIER

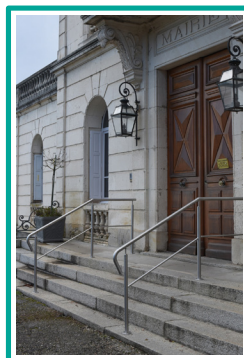
14 SEPTEMBRE - la Nouvelle, rue René Cassin, Pyrénées, Prat Martel, le Ray, rte de Revel, rue Guillaume Lavabre, Léopold Raynaud, av des Sports, av de Revel



Réalisations 2018

Grace à tous nous avons pu en 2018 :

- Faire les travaux d'extension et d'aménagement de l'étage à la Trésorerie pour accueillir le transfert de l'équipe de Dourgne.
- Acheter les terrains pour la construction de la nouvelle Gendarmerie.
- Reprendre le projet d'aménagement du bourg centre reporté sur le Foirail et l'avenue de Castres.
- Progresser sur les aménagements d'accessibilité du village : rampes d'accès et toilettes de la mairie aux normes.
- Entamer une mise aux normes des règles de stationnement sur le centre bourg. Traversée piétonne matérialisée et zone bleue réactivée dans le centre bourg et route de Toulouse
- Finaliser le dossier Site Patrimonial Remarquable (SPR) pour le village.
- Finaliser la proposition de nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).
- Gérer le difficile dossier des immeubles privés en péril, 3 dossiers lourds encore en cours de traitement. Le péril a été levé en mars 2019 au 13-15 rue Foulimou en attente d'une reconstruction.
- Assurer le fleurissement du village et la gestion des espaces verts en zérophyto (interdiction d'usage en ville). Progresser sur l'entretien des cimetières avec une association d'insertion. Intégrer un projet associatif d'écopaturage.
- Augmenter les taches d'entretien et d'hygiène sur le village, travailler sur les ramassages et containers à ordures.
- Aménager les 2 préaux de l'école de la Source.
- Solliciter les services périscolaires et réorganiser la livraison des repas scolaires en conformité aux normes HACCP, avec un camion dédié, des systèmes de lavage des containers, des tenues pour le personnel, des améliorations pour les manipulations de vaisselle lors du lavage, une amélioration des effectifs pour le service de cantine des tous petits.
- Assurer l'accès aux équipements sportifs pour les scolaires, organiser l'accès à la piscine et l'encadrement en maîtres nageurs pour le collège et le réseau des écoles, ainsi que pour le public en été.



- Favoriser la pratique sportive, entretenir les structures existantes en préconisant les économies par une pratique raisonnée.
- Permettre à l'État d'ouvrir un Centre d'Accueil et d'Orientation des migrants (CAO) dans le village, dans un appartement municipal et accueillir une première famille. Un collectif de Puylaurentais s'est constitué pour prodiguer des cours de français et des accompagnements.
- Organiser l'ALAE et les garderies. Les NAP en séquence d'une demi-heure malgré de grandes difficultés à les organiser de nombreuses communes de la CCSA confrontées aux mêmes écueils ont quitté le dispositif.
- Assurer une mission de Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et aider quelques familles ou personnes en difficulté. Les Puylaurentais ont fait preuve d'une grande solidarité.
- Créer une Maison de Services Au Public (MSAP) pour aider les usagers par rans leurs démarches administratives.
- Travailler avec la CCSA sur les dossiers voies communales, culture, petite enfance et jeunesse, direction des ressources humaines, bourg centre, PLUI, zone d'activité et équipements sportifs...
- Modifier le bulletin municipal pour une année particulière avec le changement d'équipe municipale et préparer un livret d'accueil.
- Annoncer les animation et festivités mensuellement sur un flyer programme et un affichage. Tenir le site internet à jour et l'agenda disponible.
- Accompagner les projets des associations foires et marchés, spectacles de théâtre, représentations musicales, évènements sportifs, projet du jumelage, partager la première édition de la fête de l'Europe en Italie, projets jeunes, projets d'animation du village.
- Soutenir et valoriser l'accès à la Médiathèque et les dotations.
- Commencer le chantier de la Bageole, future maison des associations.
- Gérer les prêts de salles et de matériels et en assurer l'entretien.
- Accompagner les fêtes générales et créer des animations gratuites comme les cabarets lecture, les pique-niques concerts, les expositions. Vivre une belle commémoration de l'armistice.
- Accompagner la MJC dans son projet, soutenir l'emploi de ses salariés, soutenir les projets culturels et pour la jeunesse.



Comptes 2018

FONCTIONNEMENT

Recettes : 2 767 528 €

Dépenses : 2 434 200 €

Excédent : 333 328 €

Dépenses de personnel 49.43%, charges à caractère général 41.35 %, charges financières 2.68%, autres 6.54 %

INVESTISSEMENT

Recettes : 750 664 €

Dépenses : 1 465 260 €

Déficit : 714 595 €

L'**opération rénovation de la Bageole** se monte à **1 101 690 €**, elle est **subventionnée à 60%** par l'Europe, la Région, le Département, l'État, la CCSA (614 209 € complétés en 2019 et remboursée en TVA pour 183 615 € en 2019 et 2020).

Coût de l'opération pour la ville 303 866 €

*" Réhabilitation de l'ancienne école
d'agriculture en **maison des Associations**"*



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES





Projets 2019

- La Maison de Services Au Public a ouvert dans les locaux de la mairie en mai : plus de proximité avec les services publics, avec des permanences de la MSA, de la mission locale, de l'association *Ailes* et du médiateur. Un accès internet WIFI public permet un accès aux principaux services. Deux agents assurent les permanences et la mise à disposition du matériel.
- Réorganisation des services administratifs de la mairie, avec une occupation de l'étage et une réorganisation du service des archives.
- Rééquipement informatique et téléphonique de la mairie et de la médiathèque municipale.
- Actions spécifiques 2019 : recensement INSEE et préparation des élections européennes.
- Faciliter l'accès à la médiathèque avec des animations autour de la lecture, une participation à l'initiative "lire et faire lire", l'aménagement d'un lieu extérieur convivial.
- La réorganisation des services techniques afin d'améliorer l'occupation des locaux techniques, la gestion de la voirie et des espaces verts, l'entretien et la propreté du village.
- Amélioration de l'organisation des utilisations des bâtiments municipaux et de l'attribution des clefs. Le prêt de matériel et de salles est toujours à votre service, les demandes sont nombreuses et les salles ne sont pas toujours laissées en bon état. Ces équipements municipaux sont notre bien commun, chacun doit en faire bon usage.
- Un travail sur les chemins et talus en concertation avec la CCSA, pour une préservation des bords de champs du ravinement (talus, haies, réservation de surfaces).
- Une réfection du mur du cimetière Nord par un chantier de réinsertion.
- Un projet de réaménagement simple de la piscine : revoir l'étanchéité du bassin, les vestiaires, l'entrée et installer l'eau chaude. La question du partage de la charge se pose, la piscine rend des services à la commune et alentour mais reste à la seule charge de la commune.
- Inscription du village dans le contrat type Bourg-centre de la Région Occitanie, Pyrénées-Méditerranée. Projet de rénovation du centre-bourg ancien et de la traverse. Plan 2019 - 2021.
- Aménagement du centre bourg réorienté sur le début de l'avenue de Castres et le Foirail. Ce projet a fait l'objet, dans un premier temps, d'une étude de faisabilité. Le projet sera proposé en concertation publique. Il a été intégré à l'appel à projets *Bourgs-centres* de la région Occitanie, Pyrénées-Méditerranée.
- La gestion du stationnement par des marquages au sol, la zone bleue étendue et une attention particulière au parking du Ravelin souvent saturé. Une extension du parking du Foirail.
- Étude du chauffage de la Halle aux grains et du Gymnase.



- Construction d'une annexe au gymnase afin de ranger les gradins et les matériels encombrants.
- Une lutte contre les incivilités avec une campagne d'affichage, une collaboration étroite avec les services de la gendarmerie, une étude sur la vidéo surveillance en rapport avec nos zones à risque.
- Un objectif de plus d'hygiène, déjections canines, dépôts sauvages...
- Pour les services périscolaires, nous continuerons les améliorations de service en concertation avec les agents. Dans le cadre des concertations annuelles concernant les rythmes scolaires, un retour à la semaine des 4 jours a été acté pour 3 ans par le directeur académique.
- Fin des travaux d'aménagement et d'équipement de la maison des associations. Plus de facilité pour les associations qui animent notre territoire avec l'ouverture de la maison des associations en juillet 2019. Elle simplifiera la gestion des locaux pour les associations, l'organisation de la gestion de cet espace sera faite par la mairie en collaboration avec la MJC et les associations puylaurentaises autour d'un vrai projet d'animation socioculturelle. Les agents municipaux en charge de la communication et de l'animation socioculturelle travailleront en ce sens.
- Aménagement des abords de la maison des associations et du site de la Bageole. Nous commençons à libérer un des hangars du site de la Bageole pour faire place au matériel des associations et vous demandons toute votre collaboration.
- Aménagement de la salle du Sol, de la salle Fraysse et de la médiathèque.

UN APERÇU DES ANIMATIONS SUR 2019

Les spectacles **Le fantôme de Saint Exupéry** et des **aventures de Hans P.**, une soirée **cabaret Brassens**, un partenariat avec la **Médiathèque Départementale** avec la **projection d'un film documentaire en présence du réalisateur**, des **lectures** et d'autres projets proposés par la **Médiathèque**.

3 jours de **battle break dance**, **café-concert**, **bal oc**, des **soirées danse**, des expositions, **Samedi en scènes** en partenariat avec l'association **Autan de scène**, la **MJC** et la **médiathèque** autour de l'univers théâtral.

La biennale **fête de l'Europe** avec nos amis italiens, le **11 mai 2019**.

Sans oublier les **fêtes de Pâques**, la **Foire à tout** de mai, l'**exposition saveurs d'été**, les **randonnées** organisées par les **Chemins du Pastel**. Les **fêtes** des hameaux **d'Ardialle** et de **Labarthe**, les **fêtes des écoles**, la **fête de la musique** et la **Sainte Cécile des Puylaurenol**, les **fêtes générales** avec la **nouvelle équipe du Comité des Fêtes**. Les **foires aux vœux**, les **repas de producteurs** et les **pique-niques concerts** en été... La **fête des associations**, le **Noël solidaire**, la **fête de la Befana**, les **bals**, les **soirées dansantes**, les **animations**, **repas** et **voyages** de **Génération Mouvement**. Et toutes les initiatives nouvelles...

...Un grand merci à toutes les associations qui animent notre village toute l'année.

Communauté de Communes Sor et Agout - CCSA



Conseillers Communautaires Puylaurentais



Roseline BOUGARAN



Didier CATALA



Anne Laperrouze



Jacques MAURY



Jean-Yves PAGES



Patricia ROSENTHAL

CCSA

Espace de Loisirs
« Les Etangs »
81 710 SAIX

☎ 05 63 72 84 84

✉ contact@communautesoragout.fr

🌐 www.communautesoragout.fr



La Communauté de Communes Sor et Agout est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui constitue un espace de solidarité intercommunale regroupant les communes pour assurer certaines prestations, pour élaborer de véritables projets de développement économique, d'aménagement ou d'urbanisme. Elle se substitue à la commune, pour chaque compétence supplémentaire qu'elle se voit attribuer.

SON DEVOIR : L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

La loi NOTRe de 2015 définit le périmètre des compétences communautaires, des compétences obligatoires, des compétences optionnelles et des compétences facultatives.

La Communauté de Communes du Sor et de l'Agout intervient aujourd'hui quotidiennement dans la vie des puylaurentais par les compétences transférées et par les mutualisations de services contractées.

26 MEMBRES

Aguts, Algans-Lastens, Appelle, Bertre, Cambon-lès-Lavaur, Cambounet-sur-le-Sor, Cuq-Toulza, Dourgne, Escoussens, Lacroisille, Lagardiolle, Lescout, Massaguel, Maurens-Scopont, Mouzens, Péchaudier, Puylaurens, Saint-Affrique les-Montagnes, Saint-Avit, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Sernin-lès-Lavaur, Saix, Sémalens, Soual, Verdalle, Viviers-lès-Montagnes.

23 413 habitants.

La Communauté de Communes du Sor et de l'Agout siège en Conseil communautaire composé de 56 membres élus en 2014. Le Conseil a élu son Président : Sylvain FERNANDEZ et les 10 Vice-Présidents : Alex BOUSQUET, Geneviève DURA, Anne LAPERROUZE, Jean-Luc ALIBERT, Christian REY, Jean-Claude PINEL, Michel ORCAN, Serge GAVALDA, Christian MAS, Raymond FREDE.

3 instances communautaires :

La conférence des maires, le bureau, le conseil de communauté.

Communauté de Communes Sor et Agout - CCSA (suite)

PUYLAURENS EST REPRÉSENTÉ PAR 6 CONSEILLERS

Roseline BOUGARAN, Didier CATALA, Anne LAPERROUZE, Jacques MAURY, Jean- Yves PAGES, Patricia ROSENTHAL, Anne LAPERROUZE Vice-Présidente élue de la CCSA en charge de l'urbanisme intercommunal.

Les conseillers siègent et votent en assemblée plénière. Leur rôle est de recueillir vos souhaits, de faire valoir nos intérêts. Force de proposition, ils participent à l'élaboration et au vote du budget dans le respect des intérêts de tous.

Les dossiers sont instruits en commissions ou siègent des conseillers communautaires et des conseillers municipaux qui rendent compte de leurs participations aux différentes commissions.

LES COMPÉTENCES DE LA CCSA

La CCSA exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

Compétences obligatoires :

- L'aménagement de l'espace communautaire (SCOT- urbanisme–zones d'activités)
 - Le Schéma de Cohérence d'Organisation Territoriale (SCOT) fixe les grandes lignes qui doivent définir notre territoire. Le PLUI(intercommunal) va encadrer les possibilités d'aménagement dans chaque commune. Les zones d'activités sont encadrées par le SCOT.
- Les actions de développement économique
 - Politique locale du commerce et soutien aux activités d'intérêt communautaire, création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité, promotion du tourisme et Office de tourisme.
- Collecte et traitement des déchets
- Aménagement, gestion et entretien des aires d'accueil des gens du voyage

Compétences optionnelles

- Création, entretien, aménagement de la voirie intercommunale
- Action sociale
 - ciblée de la petite enfance et enfance jeunesse
 - création et gestion de maisons de santé pluridisciplinaires

- Protection et mise en valeur de l'environnement
 - Gestion de la réserve naturelle régionale de Cambounet sur le Sor
- Eau et Assainissement (obligatoire en 2020)
- Politique du logement et du cadre de vie.
 - Mise en oeuvre et suivi d'une OPAH, programme d'intérêt général(PIG)

Compétences facultatives

- L'information géographique intercommunale
- La vie et la gestion de la base de loisirs des étangs
- Aménagement numérique : étude, réalisation et gestion du réseau d'initiative numérique en partenariat avec le Département.
- Actions socioculturelles et culturelles
- Nouveaux équipements sportifs
- Crémation
- Assainissement (la gestion totale deviendra compétence obligatoire en 2020)
 - Assainissement non collectif. Contrôle et vérification
 - Assainissement collectif
 - Études préalables pour le zonage

BUDGET 2017

Fonctionnement

Dépenses : 7 037 236 €

Recettes : 7 377 942 €

Résultat + 340 706 € avec le report 2016 le résultat est de + 1 995 621 €

25% des dépenses sont des reversements aux communes, les dépenses de personnel représentent 23% des dépenses totales, etc.

Investissement

Dépenses : 3 343 645 €

Recettes : 3 028 613 €

La voirie représente 29% des dépenses, les subventions aux communes 8.44%, une opération comme la crèche des romanins 23%, etc.

Communauté de Communes Sor et Agout - CCSA (suite)

CONTRAT CADRE 2019 – 2021

Bourgs-centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des **«Bourgs-centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée»**. Cette nouvelle politique vise à accompagner les bourgs centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un projet global de valorisation et de développement.

Les Bourgs-centres de la CCSA ont été définis comme polarités structurantes dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi. Ils ont été définis en fonction du rapport entre la population, le nombre d'emplois et les services / équipements. **Ils sont au nombre de 6 : Cuq-toulza, Dourgne, Puylaurens, Saix, Semalens et Soual.**

Dès 2017, la communauté de communes Sor et Agout a souhaité s'engager et mettre en œuvre une politique globale intercommunale Bourg-centre avec ses communes. Depuis bientôt 2 années, elle pilote l'action et vient en appui des communes dans la définition d'un programme d'actions pluriannuel complémentaire des actions de l'intercommunalité.

« COPIL Bourg centre » du 11 Juin 2019 à la CCSA

Le premier Comité de pilotage qui avait pour but de présenter et valider les 3 premiers contrats rédigés sur notre territoire a eu lieu le 11 juin 2019, dans les locaux de la CCSA espace loisirs les étangs à Saix, en présence des partenaires de la mise en œuvre des contrats Bourgs-centres. Résultat de ce travail transversal et partenarial, ces 3 contrats seront présentés en commission permanente de la Région le 19 Juillet 2019.

Les représentants des communes concernées : **Puylaurens, Saix et Semalens** étaient autour de la table pour présenter leur projet global de développement et d'aménagement, à la **Région Occitanie représentée par Mme Claire FITA élue régionale accompagnée de Bruno Guillemot responsable de la mise en œuvre de cette politique et à l'ensemble des partenaires signataires : la communauté de communes Sor et Agout, le PETR Pays de cocagne, le département, le CAUE.**



Numéros utiles

Ambulances d'ici	05 81 43 46 51 ou 06 23 20 25 42
CAF	0 810 25 81 10
Centre Antipoison	05 61 77 74 47
CPAM	0 811 70 36 46
Gendarmerie de Puylaurens	17 ou 05 63 70 83 00
Hôpital de Castres	05 63 71 63 71
Infirmières	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cabinet d'infirmières Wild-Mayorgas-Montaner-Marfaing ▪ Cabinet d'infirmières Darbot-Ourliac-Chartrou 	<p>05 63 70 26 73</p> <p>05 63 70 25 62</p>
Mairie de Puylaurens	05 63 75 00 18
Maison du département	05 63 37 68 10
Médecins	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dr CALMETTES ▪ Dr MARC ▪ Cabinet HERNANDEZ-BEZIAT 	<p>05 63 75 00 25</p> <p>05 63 70 21 56</p> <p>05 63 75 01 06</p>
Médiathèque municipale	05 63 70 21 32
Météo France	08 10 33 31 81
MSAP	05 67 29 04 06
Pharmacie du Kiosque	05 63 75 00 28
SAMU	15
SAMU social	115
Sapeurs Pompiers	18 ou 112
SOS enfants battus	119
SOS Violences conjugales	39 19
SPA	05 63 36 51 92
Syndicat des Eau de la Montagne Noire - Cuq Toulza	05 63 82 54 82
Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Pas du Sant-Puylaurens	05 63 70 39 54
Taxis (Puylaurens - Blan - Cuq Toulza)	05 81 43 46 51



PUYLAURENS INFOS - 2019

Mairie de Puylaurens
1 rue de la mairie
81700 PUYLAURENS

05 63 75 00 18
www.puylaurens.fr



ÉDITION 2019